

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

10/01/2025

N° E24000123 / 84

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 10/01/2025

CODE : 3

Vu enregistrée le 26/12/2024, la lettre par laquelle M. le Président de la Communauté de Communes AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement et du zonage d'assainissement de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence ;

Vu le code de l'environnement

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Samuel HULLOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Florence CHOPIN MORALES est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté de Communes AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE, à Monsieur Samuel HULLOT et à Madame Florence CHOPIN MORALES.

Fait à Nîmes, le 10/01/2025

le président,



Christophe CIREFICE